



Mairie de La Sauvetat

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 29 août 2023 à 18 h 30

L'an deux mille vingt-trois et le 29 août à 18 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 24 août 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mr Claude POLES, Maire

**Présents** : Claude POLES, Françoise POLES, Michèle CASTELL-LLEVOT, Jean-François MIRADA, Guillaume PABICH (arrivé à 19 h 15, n'a pas participé aux votes), Jean-Claude SART, Benjamin CONSTANT, Anaïs ARMENGOL

**Procurations** : Alain VIDAL-GUILLAMOT donne pouvoir à Anaïs ARMENGOL, Bernard LACOSTE donne pouvoir à Benjamin CONSTANT

A été nommée **secrétaire de séance** : Françoise POLES

Le nombre de conseillers en exercice est de 10. 7 conseillers étant présents à 18 h 30, le quorum est atteint.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :**

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 21 juillet 2023**
2. **Recrutement d'un animateur(trice) pour le périscolaire**
3. **Renouvellement contrat agent technique de restauration scolaire et modification de la durée hebdomadaire**
4. **Convention de mise à disposition de services pour l'entretien du terrain de Sérilhac**
5. **Devis canalisation eaux pluviales Carrelot de l'Esplanade**
6. **Informations et questions diverses**

\*\*\*\*\*

## **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21 JUILLET 2023**

L'approbation du PV de la réunion du 21 juillet 2023 est reporté à la prochaine séance. Les conseillers n'ont pas reçu le document.

## **2. RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR(TRICE) POUR LE PÉRISCOLAIRE**

La délibération porte sur la nécessité de recruter un nouvel animateur et non sur le choix de la personne. Anaïs ARMENGOL demande si le poste a été publié : non car c'est un Contrat Aidé à hauteur de 40 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 7 voix pour et 2 abstentions

- Autorise Monsieur le Maire à recruter un animateur en Contrat Aidé. Le choix s'est porté sur Mme Marie SEUBE qui nous avait donné complète satisfaction lors du remplacement de Mme REGOR entre autres.

## **3. RENOUVELLEMENT CONTRAT AGENT TECHNIQUE DE RESTAURATION SCOLAIRE ET MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE**

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de Mme Emmanuelle REGOR. En plus des heures de cantine, elle effectuera une heure de ménage par semaine à la Mairie soit :

- 23 heures (cantine) + 1 heure (ménage Mairie) = 24 heures lissées sur l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 5 voix pour et 4 abstentions

- Autorise à renouveler le contrat de Mme Emmanuelle REGOR avec une durée hebdomadaire de 24 heures.

## **4. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DU TERRAIN DE SÉRILHAC**

Monsieur le Maire lit la convention reçue de la Mairie de Fleurance. Benjamin CONSTANT aurait souhaité que l'on puisse faire une comparaison avec la convention signée en 2020. Il dit ne pas être en possession de ce document là. La convention signée en 2020 est tripartite : ASFLS/ASSS/MAIRIE DE LA SAUVETAT. La nouvelle convention est entre la Mairie de Fleurance et la Mairie de La Sauvetat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 5 voix pour et 4 abstentions

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Mairie de Fleurance.

## **5. DEVIS CANALISATION EAUX PLUVIALES CARRELOT DE L'ESPLANADE**

Monsieur le Maire présente 2 devis :

- Dani nettoyage pour effectuer les travaux. Ce devis s'élève à 2 240,00 € HT (devis sans TVA)

- Frans Bonhomme pour les matériaux nécessaires à l'exécution du chantier, ce devis s'élève à 898,00 € TTC, soit un total de 3 138,00 €

Le montant du camion de sable n'a pas été chiffré. Dans ce schéma, Daniel ARDIT accepte que la canalisation traverse son terrain pour rejoindre un regard pluvial près de la route de Cézán.

Monsieur le Maire trouve que les travaux sont d'un montant élevé et propose de demander l'autorisation à Mme PLAGNET et Mr POUDES\* s'ils veulent bien recueillir l'eau dans leur puits (en fait ce puits appartient à Mr Roland DOS SANTOS)

Benjamin CONSTANT dit que cette solution ne peut pas se faire sans l'autorisation de la police des eaux. Anaïs ARMENGOL lit des informations sur la gestion de l'eau qui n'amènent pas de réponse à notre proposition.

Aucune décision n'a été prise, les travaux restent en attente.

## **6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Mise en vente du tracteur Kioti et tondeuse en attente ; Benjamin CONSTANT propose de vendre séparément le tracteur et la tondeuse.
- Terrain DOAZAN ras ;
- Courrier Moréno/Bolognini : La commune possédant une école Monsieur le Maire refuse de participer aux frais de scolarité de l'école d'accueil. Elle peut, cependant, être scolarisée dans une école privée.
- Courrier Romain/Cabo : une nouvelle expertise doit avoir lieu le 20 septembre 2023 ;
- Question d'Anaïs ARMENGOL pour la station d'épuration. Suite à une dernière évaluation Maaneo/Colas, l'entreprise COLAS a été choisie pour effectuer les travaux.

La séance est levée à 19 h 50